

## COMPTE RENDU

---

### CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 25 septembre 2017 à 17 heures**

***Etaient présents :***

**CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDLI Nada, BACKES Jacques, VEGLIA Vincent, DURIVAL Angela (à partir du point 7), FILBING Michel, BARBENSON Suzanne, LOSTETTER Gilles (à partir du point 3), RITTIER Frédéric, LAMPERT Sophie, MAIRE Geoffroy, ERRIQUEZ Bruno, SANCHEZ Delphine, MAIER Tatiana formant la majorité des membres en exercice**

***Etaient représentés :***

**MESSINA Francine (pouvoir à Mme SANCHEZ)  
DURIVAL Angela (pouvoir à Mme LAMPERT jusqu'au point 6)  
CIVITA Anne-Marie (pouvoir à M. CORRADI)  
LAHEURTE Martine (pouvoir à M. MOUGIN)  
MOLINARI Alexandre (pouvoir à M. FILBING)**

***Etaient absents :***

**LOSTETTER (jusqu'au point 2), LEIDINGER Laurent, VALLONE Savino, BIANCONI Bénédicte, DI EGIDIO Frédéric,**

***Secrétaire de séance : MAIER Tatiana***

Sous la présidence de Monsieur Luc CORRADI, Maire de la commune de Vitry-sur-Orne, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2017 a élu , MAIER Tatiana, secrétaire de séance.

1. Adoption à l'unanimité du compte rendu du 30 juin 2017
2. Adoption à l'unanimité de la désignation d'une subvention pour les sinistrés de l'ouragan IRMA
3. Adoption à l'unanimité des tarifs de la régie animations
4. Adoption à l'unanimité de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section 30 n°300
5. Adoption à l'unanimité de l'avis sur le projet de PLU de Fameck
6. Adoption à l'unanimité de l'avis du PLU de Clouange
7. Décisions du Maire

## 1. Adoption du compte rendu de la séance du 30 juin 2017

### Délibération n°40/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la séance du 30 juin 2017.

## 2. Ouragan Irma

### Délibération n° 41/2017

Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité d'effectuer un don de 750 € au Secours Populaire pour venir en aide aux populations sinistrées suite au passage de l'Ouragan Irma.

## 3. Tarifs de la régie animation

Rapporteur : M. BACKES

### Délibération n°42/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de mettre à jour les tarifs de la régie animation – environnement

- Location de la carrière : 33 €/mois si engagement du 1/04 au 31/10  
40 €/mois si location ponctuelle
- Séance collective d'éducation canine : 5 €/chien
- Séance individuelle d'éducation canine : 10 €/chien
- Concert Iskra 15/09/17 : 5 € l'entrée  
Gratuit moins de 10 ans
- Location du gymnase du samedi 8h au dimanche 19h : 250 €
- Mise à disposition de la calèche pour mariage 120 €
- Balade gourmande :
  - adulte : 24 €
  - enfant de 10 à 17 ans : 10 €
  - enfant moins de 10 ans : gratuit
- Séance de sophrologie 5 € les 3 séances
- Salon féminin 10 € l'emplacement
- Bourse aux livres et objets de collection 5 € l'emplacement
- Bourses aux vêtements et puériculture : 5 € l'emplacement
- Vide grenier : 2 € le mètre
- Balade en forêt la nuit : 12 € et 7 € pour les moins de 12 ans
- Balade en forêt le jour : 12 €
- Bourses aux jouets : 5 € l'emplacement
- Marché de Noël : 5 € l'emplacement
- Repas Marché de Noël : 12 €

- Marché du terroir : 5 € l'emplacement
- Repas trimestriel des anciens 15 euros
- Collation sortie champignons 2 euros
- Repas fête du cheval 12 euros
- Soirée Beaujolais
  - Repas 12 euros
  - Tarte flambée 5 euros

#### Tarifs pratiqués lors des manifestations :

##### Boissons fraîches :

- Coca-cola 33 cl 2 euros
- Orangina 33 cl 2 euros
- Perrier 33cl 2 euros
- Jus de fruits 33 cl 2 euros
- Eau 1l 1 euro
- Eau 50 cl 0.50 euros

##### Boissons alcoolisées :

- Bière 33 cl 2 euros
- Bière pression 2 euros
- Picon 33 cl 2.50 euros
- Kir 20 cl 1.50 euros
- Bouteille de vin 7 euros
- Verre de vin 1 euro

##### Boissons chaudes :

- Vin chaud 1 euro
- Café 1 euro
- Chocolat chaud 1 euro

##### Casse croûte

- Casse croûte froid 2 euros
- Casse croûte chaud 2.50 euros
- Barquette de frites 2 euros

##### Tarif spécial fête des voisins :

- Casse croûte 1.50 euros
- Boissons fraîches 1 euro
- Eau 50 cl 0.50 euros
- Bouteille de vin 6 euros

## 4. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section 30 n°300

### Délibération n°43/2017:

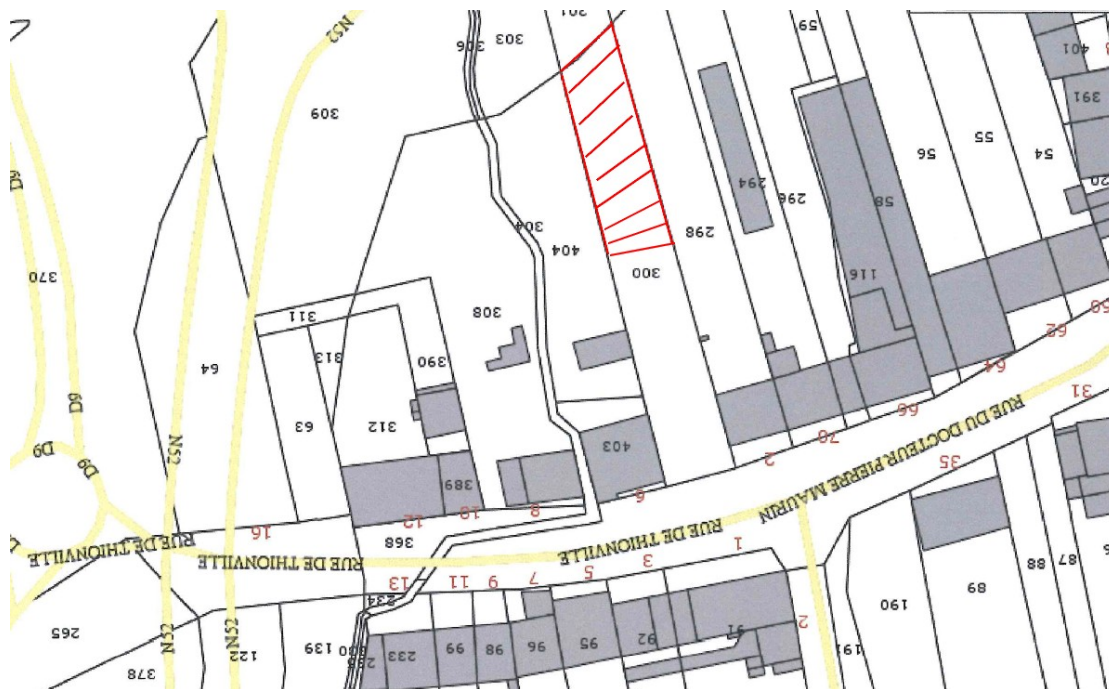
Vu l'avis des Domaines,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité :

- ✓ de vendre à M. Anthony GOBBI une partie de la parcelle section 30 n°300 (hachurée sur le plan) d'une superficie estimée de 470 m<sup>2</sup> pour un montant total de 5 000

euros hors droits et taxes. La surface exacte sera déterminée après bornage du terrain par un géomètre.

- ✓ de laisser les frais de bornage à la charge de l'acquéreur
- ✓ de laisser les frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- ✓ de mandater Maître GRANDIDIER de Rombas pour la rédaction des documents nécessaires à cette opération
- ✓ de l'autoriser à signer l'acte correspondant



**5. Avis sur le projet de PLU de la commune de Fameck**

Rapporteur : M. MOUGIN

**Délibération n°44/2017 :**

Vu les articles L.153-16 et L. 153-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Fameck du 30 juin 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de donner un avis favorable au PLU de Fameck.

**6. Avis sur le projet de PLU de la commune de Clouange**

Rapporteur : M. MOUGIN

**Délibération n°45/2017 :**

Vu les articles L.153-16 et L. 153-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Clouange du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de PLU de Clouange.

## 7. Communication des décisions du Maire

Le Maire donne communication des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance :

<b>N° de la décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>
N°19/2017	25/07/2017	Marché pour la réalisation de sondages au gymnase avec l'entreprise TERRAFOR de RETONFEY pour un montant de 4 354 € HT
N°20/2017	7/08/2017	Marché pour la réfection complète du parking du collège avec l'entreprise STRADEST de HAUCONCOURT pour un montant de 114 747,50 € HT
N°21/2017	14/09/2017	Acceptation d'un chèque d'un montant de 186,75 euros correspondant au remboursement de dégradations d'une poubelle de ville
N°22/2017	14/09/2017	Encaissement de deux chèques d'un montant de 24 euros et 16 euros correspondant à la vente de bois à M.SZALATA et M. NAPOLI
N°23/2017	14/09/2017	Encaissement du chèque d'un montant de 100 euros de Mme GOETZ pour la location d'une salle municipale